

bien-aimée, l'épouse glorieuse, sainte, et immaculée de son Fils? Quand l'Eglise offre et prie, n'est-ce pas le Saint-Esprit qui offre et prie en elle et par elle?

"L'on voit clairement par ce qui précède ce que signifie l'expression : *Les Indulgences sont appliquées aux âmes du Purgatoire PAR VOIE DE SUFFRAGE.* "PER MODUM SUFFRAGII." Elle ne veut pas dire qu'on offre seulement à DIEU pour ces pauvres âmes une simple prière, une supplique quelconque, mais une supplique, une prière unie à l'offrande des satisfactions de JÉSUS-CHRIST et des saints, puisées dans le trésor de l'Eglise. Toutefois le Seigneur ne s'est pas engagé par une promesse formelle à appliquer entièrement et à l'âme désignée, le prix qui lui est offert, cette application étant liée aux desseins de ses conseils adorables, et dépendant peut-être aussi du soin que les morts ont pris pendant leur vie de se rendre dignes de ce secours. D'autre part, celui qui veut gagner l'indulgence pour les morts, a pu, soit par ignorance, soit par oubli, omettre une ou plusieurs des conditions prescrites, ou les remplir négligemment; et dès lors nous ne sommes point certains, d'une certitude absolue, que l'indulgence appliquée à telle et telle âme du Purgatoire a obtenu son effet." (IBID.)

20. *De quelle manière devons-nous appliquer les Indulgences aux défunts pour qu'elles produisent plus sûrement leur effet?*

S'il s'agit d'une Indulgence plénière, répond M. l'abbé COLLOMB, il est certain que, pour qu'elle reste plénière et qu'elle puisse produire son effet comme telle, il faut qu'elle ne soit appliquée qu'à un seul défunt; car si on l'appliquait aux défunts en général, ou seulement à quelques-uns, elle ne serait plus plénière pour aucun, étant divisée entre plusieurs. Il faut de plus que le défunt soit tellement déterminé, qu'il ne puisse pas être confondu avec un autre, sauf cependant à se proposer des intentions secondaires dans le cas où le premier défunt n'aurait pas de besoin ou ne pourrait pas recevoir le bienfait de cette indulgence.

Appliquez, par exemple, l'Indulgence plénière à telle personne que vous avez connue, ou, à son défaut, à telle autre; à la personne qui vous a fait le plus de bien; à celle que vous avez vous-même le plus scandalisée; à l'âme qui est la plus proche ou à celle qui